

Numérisation du traité de Fougère

Titre : L'Art de ne jamais être tué ni blessé en duel, sans avoir pris aucune leçon d'armes,... enseigné en dix leçons..

Auteur : Fougère

Publié : Librairie française et étrangère, à Paris

Date de publication : 1828

Ce document est téléchargeable à cette adresse :

<http://www.ffamhe.fr/collectionpalas/Fougere.pdf>

La mise en ligne de cette numérisation entre dans le cadre du projet PALAS et l'ouvrage rejoint la Collection PALAS :

http://www.ffamhe.fr/collection_palas



Bibliothèque nationale de France

département de la **Reproduction**

AVERTISSEMENT

Pour des raisons de conservation du document original,
le recours à un microfilm a été privilégié pour réaliser cette reproduction.

Nous veillons à garantir la lisibilité du texte mais des défauts inhérents au microfilm
peuvent subsister : défauts d'aspect et qualité des illustrations, notamment.

Nous vous remercions de votre compréhension.

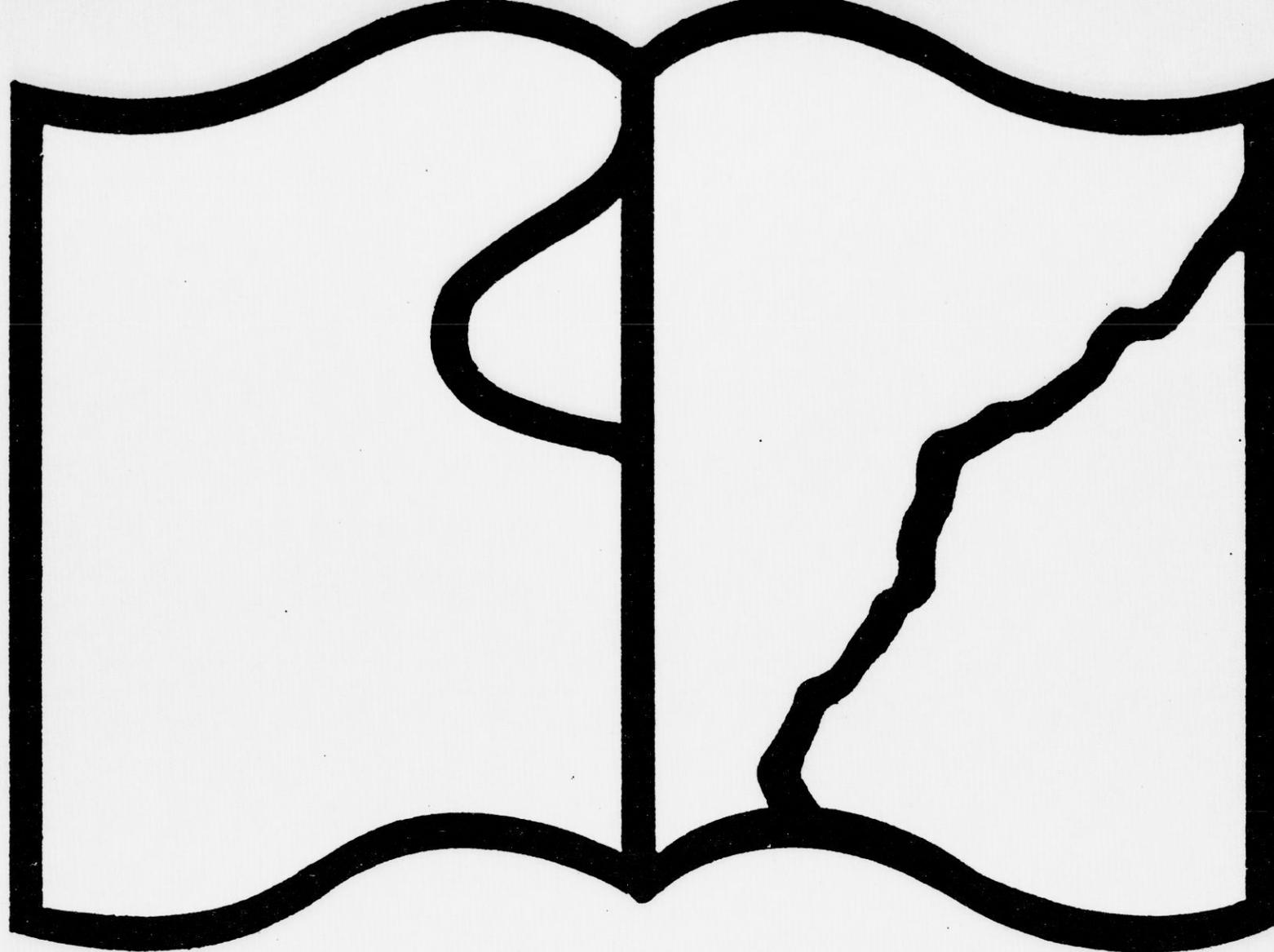
=

WARNING

In order to preserve the original document,
we favored the use of a microfilm to make this reproduction.

We ensure to provide the best readability of the text but some defects inherent to the
microfilm may remain: especially visual defects and quality of illustrations.

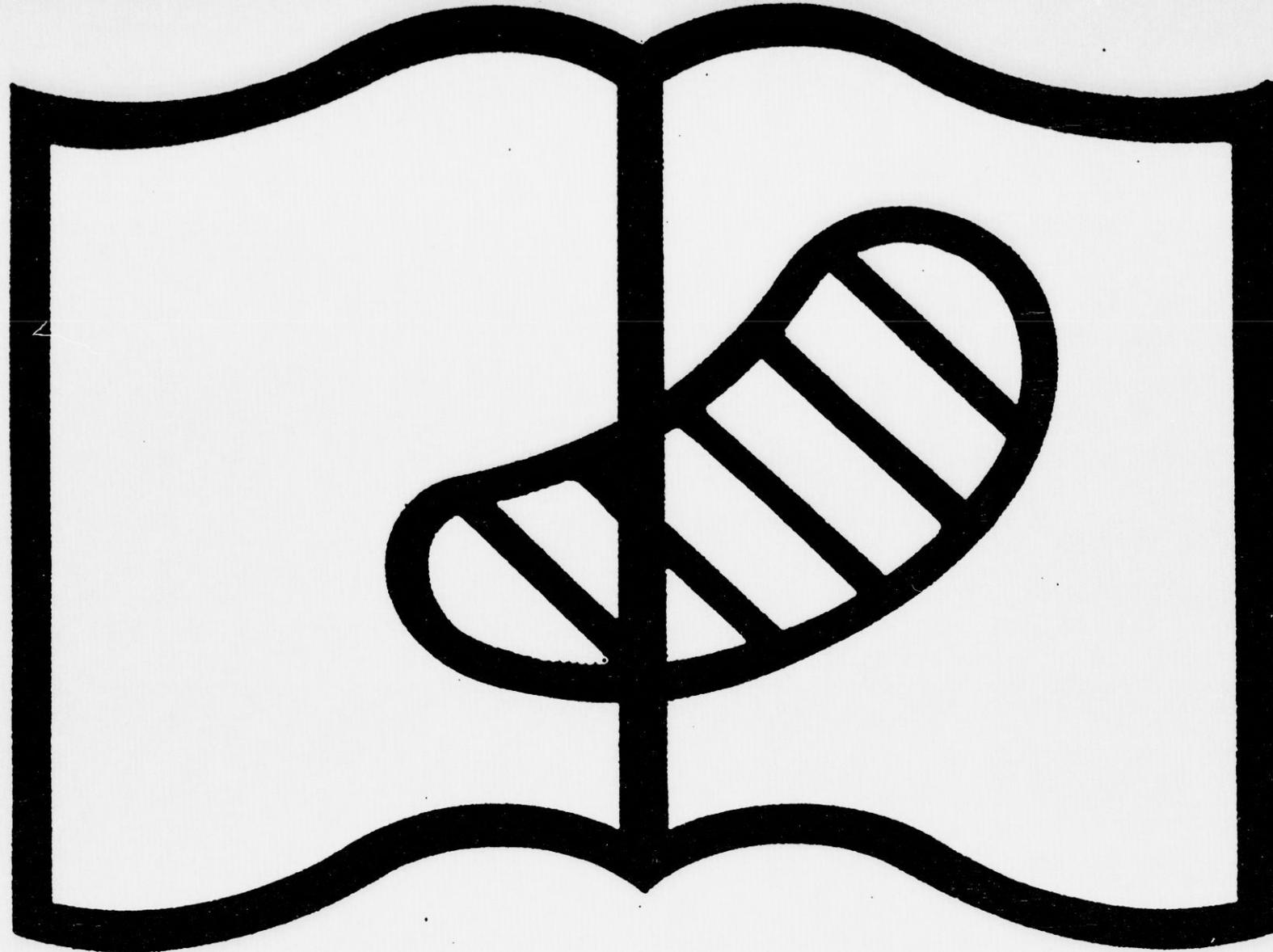
Thank you for your understanding



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

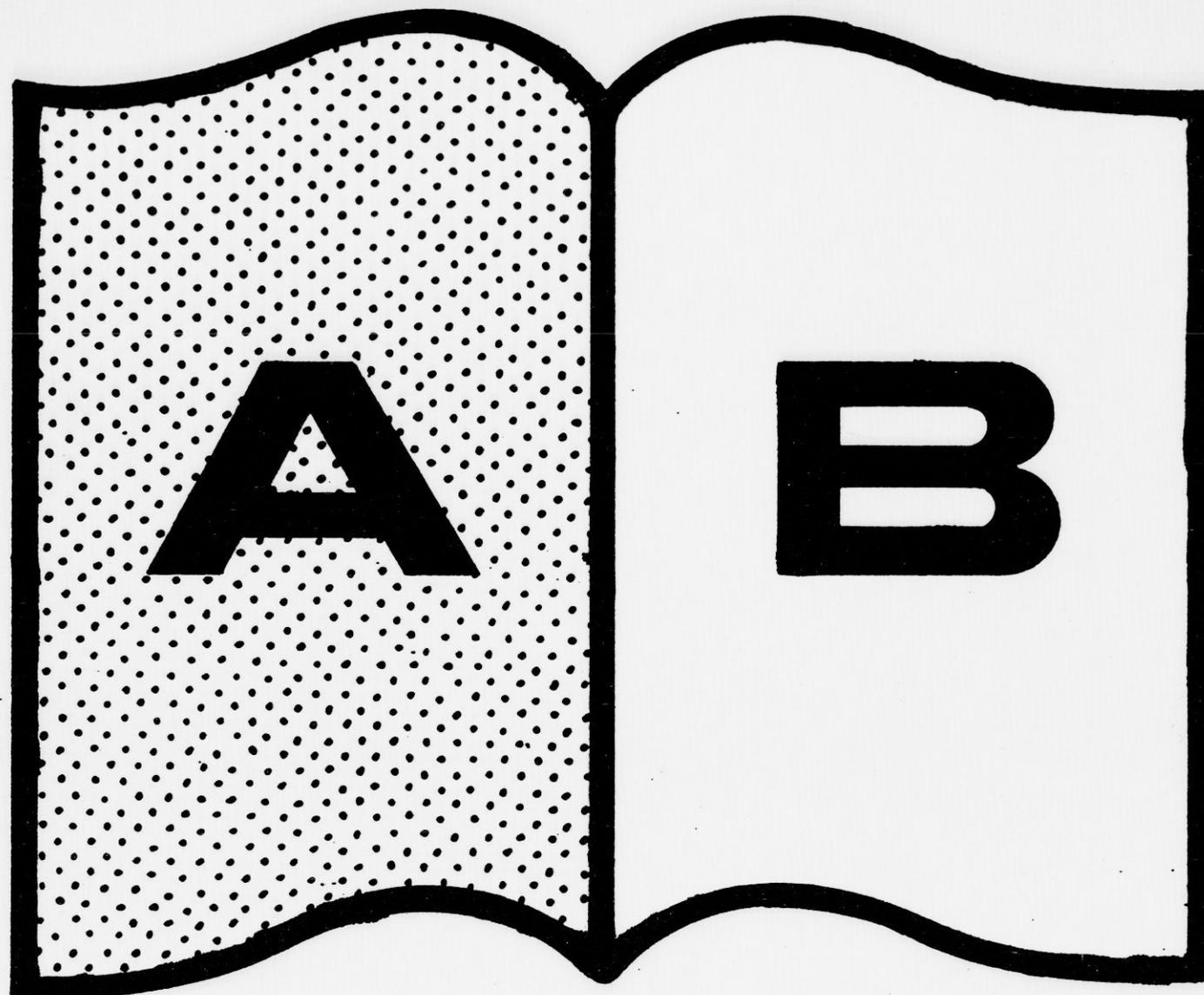
Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés



Original illisible

NF Z 43-120-10

Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

INVENTAIRE
V 39.499

DE NE JAMAIS ÊTRE TUÉ NI BLESSÉ
EN DUEL,

SANS AVOIR PRIS AUCUNE LEÇON D'ARMES.

Et lors même qu'on aurait affaire au premier tireur
de l'univers;

Enseigné en dix leçons;

OUVRAGE INDISPENSABLE
À TOUT HOMME QUI PORTE CULOITE ET À TOUTE FEMME
QUI MERITE D'EN PORTER.

PAR M. FOUCERE,
Ex-Maitre d'armes de la Vieille-Garde.

AVEC GRAVURE.

Paris,

CHEZ L'ÉDITEUR,
LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
Royal, Galerie de Pierre, n^{os}. 185 et 186,
au coin du passage Valois.

1828.

L'ART

DE NE JAMAIS ÊTRE TUÉ NI BLESSÉ
EN DUEL,

SANS AVOIR PRIS AUCUNE LEÇON D'ARMES,

Et lors même qu'on aurait affaire au premier tireur
de l'univers; 724591

Enseigné en dix leçons;

OUVRAGE INDISPENSABLE

A TOUT HOMME QUI PORTE CULOtte ET A TOUTE FEMME
QUI MÉRITE D'EN PORTER.

PAR M. Fougère,
Ex-Maitre d'armes de la Vieille-Garde.

AVEC GRAVURE.



PARIS,
LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
Palais-Royal, Galerie de Bois, n. 233.

1828.

39490

PRÉFACE.

MON Libraire sort de chez moi. Nous avons savouré ensemble la côtelette du sentiment et le Surène de l'amitié. Quand je dis *Surène*, c'est que je ne veux pas mentir, car il y a par le monde plus d'un malin qui l'eût pris pour du Mâcon. *Sufficit!*

Savez-vous pourquoi ce diable d'homme est venu? Il veut à toute force que je fasse une préface pour mettre en tête de mon ouvrage. Un livre sans préface, dit-il, est un palais sans frontispice, un vaisseau sans proue, une actrice sans intrigue, une mule sans housse, une fille sans busc, une femme sans habit, une veuve sans crêpe, une dé-

vote sans directeur, un petit-maitre sans fatuité, un auteur sans amour-propre, un amant sans indiscretion, un militaire sans dettes, un avocat sans présomption, un greffier sans avidité, un commis sans impertinence, un médecin sans grec, un chirurgien sans lancette, un apothicaire sans lunettes, un poète sans folie, un musicien sans soif, un peintre sans misère, un marchand sans mauvaise foi, un Spartiate sans bedaine, un ministre sans truffe, un sous-préfet sans épine dorsale, un jésuite sans duplicité.

Ergo, et il est parti delà pour conclure que, si je ne faisais pas une préface, il ne s'accommoderait pas de mon chef-d'œuvre. L'entêté Normand n'en démord pas. Demain, m'a-t-il dit, en me quittant à la porte Maillot, je reviendrai, que votre préface soit prête,

sans cela ne comptez pas sur moi. Comme j'ai besoin de compter sur lui pour payer mes impositions, j'ai couru chez le magister de Boulogne, forte tête vraiment, ancien troupiier comme moi et de plus littérateur fini dans le genre de M. Voltaire et de M. Rousseau. Je lui ai dit mon fait, et sur le champ se frottant cinq ou six fois la tête, il a jeté sur le papier le beau morceau d'histoire suivant, que je remets à mon libraire sans même l'avoir lu. Les Parisiens verront si nous n'avons pas de grands hommes à Boulogne.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE DU DUEL,

Par mon ami le magister de Boulogne.

Les Saxons avaient une loi très-féroce, suivant laquelle il était permis à un

plaideur d'appeler à son épée de la sentence d'un juge. L'appelant combattait, lui septième, contre sept adversaires, et l'événement du combat décidait du bien ou du mal jugé de la sentence. Le vaincu payait une amende au juge et une autre au vainqueur.

Cette loi Saxone, qui nous paraît avec raison très-barbare, n'est autre chose que ce qu'on nommait chez nous les jugemens de Dieu, ou les épreuves juridiques. L'usage en a été répandu dans toute l'Europe, pratiqué long-tems en France, et autorisé par les décisions des rois et des parlemens. La jurisprudence ne nous offre rien de si important ni l'histoire rien de si difficile à démêler.

Les épreuves les plus communes étaient au nombre de sept : la croix, l'eau froide, l'eau chaude, le feu, le serment, l'eu-

charistie et le duel. Vers le tems de Grégoire de Tours, dans le sixième siècle et même plutôt chez quelques nations, le duel fut autorisé par les lois des Bourguignons, des Danois, des Bavaois, des Français, des Allemands et des Lombards.

Chundo, accusé d'avoir tué un taureau sauvage dans la forêt du roi, fournit un champion pour soutenir son innocence par le combat contre le garde chasse qui l'accusait. Le champion blessa et renversa son adversaire, mais ayant couru sur lui pour lui couper la tête, il en reçut un coup dans le ventre, de sorte que tous deux moururent. Chundo voulut gagner l'église St.-Marcel, mais avant d'y entrer il fut pris et lapidé.

Le duc Bozon répondit au roi Gontran qui l'accusait de perfidie : *vous êtes*

le mattre et je n'ose vous contredire ; mais si quelqu'un de ma conduite m'accuse, qu'il paraisse et nous vuiderons l'affaire par le jugement de Dieu. Frédégaire rapporte que Gundeberge, sœur du roi Chlotaire, étant accusée en l'année 623 d'avoir voulu, suivant l'usage des reines de ce tems, empoisonner le roi Charoald son mari, on convint que deux hommes se battraient l'un pour la reine, l'autre pour le roi. L'homme de Charoald fut vaincu, et Gundeberge déclarée innocente. L'était-elle réellement? Dieu le sait.

Non-seulement des procès criminels ont été jugés par le duel, mais des questions de droit ont été soumises à la même procédure. La question ayant été proposée devant l'empereur Othon I, de savoir si la représentation devait

avoir lieu en ligne directe, et les docteurs se trouvant partagés, on choisit deux champions pour soutenir le pour et le contre; et la victoire étant demeurée à celui qui combattait pour la représentation, l'empereur ordonna que les petits fils succédassent à leurs aïeuls ou aïeules avant leurs oncles et tantes de la même manière que leurs pères et mères auraient succédé. On prétend qu'il fallait que le champion qui combattait pour la représentation, fut deux fois vainqueur. Une loi de l'empereur Othon autorisait même les prêtres à choisir de préférence la voie du duel pour la décision des causes ecclésiastiques. Sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, le légat obtint que les clercs seraient dispensés du duel.

L'usage des preuves judiciaires par le

duel a duré long-tems chez nous ; les rois et les parlemens l'ont ordonné en beaucup de rencontres. On trouve dans les registres de celui de Paris plusieurs exemples de combats adjudés ou refusés. Quand une partie était demanderesse en gages de bataille (1), c'est-à-dire concluait à faire prouve par le combat , il n'y avait que le roi ou les parlemens à qui il appartint de prononcer sur cette demande. Par une ordonnance de 1307 adressée au sénéchal de Toulouse, Phi-

(1) Le gage de bataille que les adversaires se jetaient l'un à l'autre, était ordinairement un gant ou gantelet représentant la main, symbole de fidélité. *La Colombière, théâtre d'honneur et de chevalerie* tome 2 chapitre 11. Conradin, près d'être exécuté en 1269, jétta sur la place publique un de ses gants comme gage de défi et signe d'investiture pour celui qui le vengerait. On dit qu'un chevalier leva le gant et le porta à Jacques d'Aragon. *Mézerai.*

lippe-le-Bel ordonne de renvoyer au parlement de Paris toutes les causes où il s'agit de gages de bataille. Il y avait alors cinq ans que le parlement était sédentaire.

Les conseillers au parlement étaient exempts de combats. Guillaume de Marcelli étant appelé en champ clos, en fut absous par arrêt, disent les mémoires du tems, parce qu'il était du parlement, et que les sieurs de parlement étaient dispensés de combats, ainsi que le chancelier Olivier le remarque dans la harangue qu'il fit au parlement le 2 juillet 1549. Brantôme dit que les chevaliers de l'ordre en sont pareillement exemptés.

Par l'article 13 de la charte accordée en 1315 aux nobles de Champagne, le gentilhomme est maintenu dans le droit de se défendre par le gage de bataille, à moins

qu'il ne consente à ce que son procès soit instruit d'une autre manière.

Le président de Marca, dans son histoire du Béarn, rapporte que le duel fut ordonné entre les comtes d'Armagnac et de Foix en 1295, par arrêt du parlement sur l'accusation de faux intentée par Bernard, comte d'Armagnac, qui soutenait que Roger, comte de Foix et vicomte de Béarn, avait falsifié le testament de Gaston, vicomte de Béarn. Les gages furent de part et d'autre reçus, et les comtes entrèrent dans le champ, en présence du roi Philippe-le-Bel qui les en fit sortir contre leur gré, après avoir annullé le duel, dont les lettres leur furent expédiées ; de là s'ensuivirent les guerres des maisons d'Armagnac et de Béarn. Quatorze ans après, en 1309, un arrêt fut rendu par le parlement entre

les deux mêmes parties ; ledit arrêt portant qu'il n'y a pas lieu de combat entr'elles, parce qu'il se trouve preuve des choses qu'ils mettent en avant. Un autre arrêt du parlement du 21 janvier 1322, entre Renaud, sire de Pons, demandeur en gages de bataille, et Bernard, comte de Comminge, défendeur, pour raison du château et vicomté de Turenne, après avoir annullé plusieurs charges et griefs de Renaud, sire de Pons, adjuge finalement les gages de bataille.

Par une loi de l'empereur Frédéric, celui qui était appelé, avait le choix des armes, du tems, du champ et du juge. Par la loi des Lombards, les armes et le juge étaient réglés, et c'était au juge à décider du tems et du lieu. En France toutes les conditions du combat étaient prescrites par la permission du

roi, ou par l'arrêt du parlement qui l'accordait.

Outre cette procédure barbare, il y avait d'autres combats dont le seul but était un amusement féroce ou une gloire exécrationnelle. Je veux parler des combats des gladiateurs et des tournois.

Décimus Junius Brutus, pour honorer les funérailles de son père, offrit à sa patrie le premier spectacle de gladiateurs, l'an de Rome 461. Bientôt les Romains se firent un divertissement cruel de voir des hommes déchirés par des bêtes, ou d'autres hommes s'entr'égorger. Cicéron écrit à Atticus qu'il n'a point de plaisir plus sensible, en allant à la campagne, que de s'éloigner du spectacle de gladiateurs que Métellus donnait au peuple. Persée, roi de Macédoine, fit venir de Rome des gladiateurs pour donner ce spec-

acle aux Grecs qui d'abord eurent de la peine à s'y accoutumer et qui ensuite y prirent plaisir.

Les gladiateurs, au commencement, étaient des criminels condamnés, ou des esclaves fugitifs. Par la suite, les femmes les plus qualifiées de Rome et les Sénateurs eux-mêmes exercèrent cette profession infâme. Il fallut que des arrêts du Sénat la leur défendissent. La destinée du peuple romain a été de fournir les plus grands exemples de grandeur et de bassesse, de gloire et d'infamie, de vertus et de vices.

L'invention des Tournois, véritables combats des gladiateurs modernes, est attribuée, par d'anciennes chroniques, à Geoffroi de Preuilly, père d'un autre Geoffroi qui fut la tige des comtes de Vendôme. Du Cange paraît bien fondé

roi, ou par l'arrêt du parlement qui l'accordait.

Outre cette procédure barbare, il y avait d'autres combats dont le seul but était un amusement féroce ou une gloire exécrationnable. Je veux parler des combats des gladiateurs et des tournois.

Décimus Junius Brutus, pour honorer les funérailles de son père, offrit à sa patrie le premier spectacle de gladiateurs, l'an de Rome 461. Bientôt les Romains se firent un divertissement cruel de voir des hommes déchirés par des bêtes, ou d'autres hommes s'entr'égorger. Cicéron écrit à Atticus qu'il n'a point de plaisir plus sensible, en allant à la campagne, que de s'éloigner du spectacle de gladiateurs que Métellus donnait au peuple. Persée, roi de Macédoine, fit venir de Rome des gladiateurs pour donner ce spec-

taclé aux Grecs qui d'abord eurent de la peine à s'y accoutumer et qui ensuite y prirent plaisir.

Les gladiateurs, au commencement, étaient des criminels condamnés, ou des esclaves fugitifs. Par la suite, les femmes les plus qualifiées de Rome et les Sénateurs eux-mêmes exercèrent cette profession infâme. Il fallut que des arrêts du Sénat la leur défendissent. La destinée du peuple romain a été de fournir les plus grands exemples de grandeur et de bassesse, de gloire et d'infamie, de vertus et de vices.

L'invention des Tournois, véritables combats des gladiateurs modernes, est attribuée, par d'anciennes chroniques, à Geoffroi de Preuilly, père d'un autre Geoffroi qui fut la tige des comtes de Vendôme. Du Cange paraît bien fondé

à croire que ce seigneur fut le premier qui dressa les statuts et les règles des tournois vers la fin du onzième siècle. Car, pour leur véritable ancienneté, elle remonte incontestablement à des temps bien plus réculés. Suivant l'opinion de Virgile, les tournois passèrent de Troie en Italie. Les écrivains étrangers ont regardé ces exercices militaires comme ayant pris naissance chez les Français. Mathieu Pâris les appelle *conflictus Gallici*; et les auteurs grecs ont reconnu qu'ils en avaient reçu l'usage des Latins et des Francs.

Pour être admis aux tournois, il fallait prouver que son trisaïeul avait été noble.

Nithard, petit-fils de Charlemagne par sa mère, fait une description très-détaillée de ces jeux célébrés par Charles-le-Chauve, roi de France, et par Louis, roi

de Germanie. « Ces spectacles, dit-il, n'étaient pas moins admirables par leur modération que par leur noblesse; et au milieu d'une si grande multitude où la diversité des races et des nations mettait de si grandes différences, nul combattant n'avait le moindre sujet de plainte d'aucun mauvais traitement, ni dans son honneur, ni dans sa personne. »

La modération tant vantée par Nithard abandonna bientôt les combattans. L'ardeur de vaincre ou l'envie les emportait au-delà des règles prescrites. D'autres prenaient ces occasions pour se venger de leurs ennemis. Mathieu Pâris parlant d'un tournoi de l'an 1241, dit qu'il y eut plusieurs, tant chevaliers qu'écuyers, qui furent blessés dangereusement et même assommés à coup de massue, la jalousie ayant converti le tournoi en un vrai

combat ; et il rapporte que Henri III, roi d'Angleterre, empêcha la tenue d'un tournoi, par la crainte que son frère utérin Gui de Lusignan, fils du comte de la Marche, n'y fut taillé en pièces avec toute la noblesse qui l'accompagnait. Un Turc voyant des tournois et des combats de barrière du tems de Charles VI, dit : *que, si c'était tout de bon, c'était trop peu, et que, si c'était par jeu, c'était trop.*

Tous les accidens qui arrivaient dans les Tournois donnèrent occasion à des défenses très-sévères. Urbain II prêchant la première croisade à Clermont en Auvergne, exhorta les princes et seigneurs chrétiens à tourner contre les infidèles les armes qu'ils avaient coutume d'ensanglanter dans des guerres illicites ou dans des tournois. Innocent II, Eugène III et après eux Alexandre III, au

concile de Latran, fulminèrent l'anathème contre les tournois. Innocent III les interdit sous peine d'excommunication, mais pour cinq ans seulement. Innocent IV, au concile de Lyon, l'an 1245, les défendit seulement pour trois ans. Nicolas IV renouvela les anciennes défenses sous peine d'excommunication et sans limiter aucun tems. Clément V les défendit pareillement. Par les statuts synodaux du diocèse de Soissons de l'an 1561, non-seulement la sépulture ecclésiastique est refusée à tous ceux qui meurent sur place dans les tournois, mais encore à tous ceux qui meurent de leurs blessures.

Pétrarque, écrivant à Hugues, marquis de Ferrare, dit qu'il n'appartient qu'à de simples gentilshommes de se trouver aux tournois ; mais que les princes, pouvant donner d'autres marques de leur

courage, et leur vie étant trop importante, doivent s'en abstenir. Cependant de grands princes, des souverains même ont combattu dans les tournois. Manuel Comnène, empereur d'Orient, combattit au tournois que le prince Raymond tint à Antioche; l'empereur Andronic Paléologue le jeune, au tournoi qu'il célébra pour la naissance de son fils; Édouard I, roi d'Angleterre, dans celui qu'il soutint contre le comte de Châlons et les Bourguignons en 1273; les deux partis s'y portèrent avec tant de chaleur et de jalousie, que plusieurs individus y demeurèrent sur place. Froissart rapporte que Charles VI, aux noces de Guillaume de Hainault avec Marguerite de Bourgogne, solennisées à Cambrai l'an 1385, *jousta à un chevalier de Hainault, qui s'appellait Nicole d'Epinoit. Le roi Fran-*

çois I et Henri VIII roi d'Angleterre, à leur entrevue entre Ardres et Guines, en 1520, combattirent au tournoi qui y fut donné. Enfin, le fatal accident du roi Henri II, tué d'un éclat de lance qu'il reçut dans l'œil en joûtant contre Montgomeri, en 1568, et plus encore le changement des armes, a fait cesser entièrement ces jeux si souvent funestes.

Peiresc nous a conservé, dans ses mémoires, un cartel de Jean, duc de Bourbon, qui contient un exemple singulier de vœux militaires : « Nous, Jean duc de Bourbonnais, désirant eschiver oisiveté et explecter notre personne en avançant notre honneur par le métier des armes, y acquérir bonne renommée et la grâce de la très-belle de qui nous sommes serviteurs, avons naguère voué et empris que nous, accompagnés de

seize autres chevaliers ou équièrs, de nom et d'armes, porterons à la jambe senestre chacun un fer de prisonnier qui sera d'or pour les chevaliers, d'argent pour les équièrs, par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le dimanche prochain après la date des présentes, en cas que plutôt ne trouvons pareil nombre de chevaliers et d'équièrs de nom et d'armes sans reproche, que tous ensemblement nous veuillent combattre à pied jusqu'à outrance : par telle condition que ceux de notre part qui seront outrés, seront quittes chacun pour un bracelet d'or aux chevaliers et un d'argent aux équièrs, pour donner là où bon leur semblera. Fait à Paris le 1^{er}. janvier 1414. »

On trouve dans l'histoire bon nombre de défis entre souverains, mais dont

l'effet ne s'est pas ensuivi. L'empereur Héraclius convint de terminer la guerre par un combat singulier avec Chosroës, roi de Perse, qui mit lâchement à sa place un de ses officiers revêtu de ses armes. L'empereur, poussant son cheval au faux Chosroës, se plaignit de ce que, contre leurs conventions, il était suivi, et l'ayant excité par ce discours à tourner la tête, il lui porta dans ce moment un coup mortel.

Pierre III, roi d'Aragon et concurrent de Charles d'Anjou pour le royaume de Sicile, voulant gagner du tems et rendre inutiles tous les avantages que son compétiteur avait sur lui, fit dire à Charles, que, pour épargner le sang de tant de braves hommes et la désolation de tout un royaume, il était prêt à vider la querelle par un combat

singulier; que, s'il voulait, ils prendraient chacun cent chevaliers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre; et que le vainqueur aurait sans contestation le royaume de Sicile. Charles, plus brave que politique, accepta le défi. On choisit une campagne près de Bordeaux sur les terres du roi d'Angleterre qui devait être juge du combat. La convention fut confirmée par serment de part et d'autre et le rendez-vous fixé au 1^{er}. Juin 1283. Le pape Nicolas III écrivit à Charles, dans les termes les plus forts, pour le détourner de ce combat, lui remontrant que c'était un faux point d'honneur de soutenir une démarche si préjudiciable à ses intérêts; qu'un tel serment téméraire, contraire au bien de l'église et de l'état, ne l'obligeait en aucune manière; qu'il lui en don-

nerait l'absolution et lui défendrait même sous peine d'excommunication de l'observer. Charles ne put être détourné des motifs d'honneur dont il avait l'esprit frappé. Il se présenta devant le sénéchal du roi d'Angleterre avec ses cent chevaliers, prit acte de sa comparution et de défaut contre le roi d'Aragon qui ne parut point. On dit néanmoins qu'il était venu la nuit précédente, sans suite, trouver le sénéchal pour faire sa protestation contre Charles et le roi de France qui lui dressaient, disait-il, des embûches dans le chemin pour l'enlever.

Edouard III envoya un cartel à Philippe de Valois, pour le défier à un combat singulier, ou de cent contre cent; ou, s'il aimait mieux, à une bataille rangée qui déciderait la querelle; il demandait que le jour et le champ lui fussent assi-

gnés. Il reçut pour réponse qu'un souverain n'était pas obligé d'accepter le défi de son vassal. D'autres disent que Philippe répondit au héraut que, si son maître voulait hasarder la couronne d'Angleterre contre celle de France, il accepterait le défi. Il est encore question dans l'histoire d'Angleterre d'un défi des rois Jean et Édouard III, mais on ne dit pas de la part de qui il fut envoyé.

François I^{er}. prisonnier à Madrid, s'engage à céder la Bourgogne à Charles-Quint. On lui permet, à cette condition, d'entrer dans son royaume. A peine y est-il arrivé, que les Bourguignons lui représentent qu'il n'a pas le droit d'aliéner le domaine de la couronne; que, s'il persiste dans sa résolution, ils se regarderont comme déliés du serment d'obéissance et qu'ils périront tous plutôt que de passer sous une domination étrangère.

Charles accuse François de lui avoir manqué de parole. François outré adresse à Charles le cartel suivant qui nous a été conservé par Martin du Bellai.

« Nous François, par la grâce de Dieu, roi de France, seigneur de Gênes, etc., à vous Charles, par la même grâce, élu empereur de Rome et roi des Espagnols, faisons savoir, que nous, étant avertis que, dans les réponses qu'avez faites à nos ambassadeurs envoyés par devers vous pour le bien de la paix, nous avez accusés, en disant, qu'avez notre foi, et que sur celle, outre notre promesse, nous étions allés et partis de vos mains; pour défendre notre honneur, lequel en ce cas serait trop chargé contre vérité, nous avons bien voulu vous envoyer ce cartel, par lequel, encore que tout homme gardé ne puisse avoir obligation

de foi, et que cela nous fit excuse assez suffisante, nous faisons entendre, que, si vous nous avez voulu ou voulez charger, non pas de notre dite foi et délivrance seulement, mais que jamais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons *que vous en avez menti par la gorge et qu'autant de fois que le direz, mentirez.* Par quoi, puisque contre vérité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose, mais assurez-nous le champ, et nous vous porterons les armes, protestant que, si après cette déclaration vous dites ou écrivez parole qui fût contre notre honneur, la honte du délai du combat sera vôtre, vu que, venant au dit combat, c'est la fin de toute écriture. Fait en notre bonne ville et cité de Paris, etc. »

De part et d'autre on s'en tint à ces misérables bravades indignes de la majesté souveraine, et plus tard les fils du roi de France qu'il avait laissés pour otages entre les mains du monarque espagnol, n'obtinent leur liberté que moyennant une rançon de deux millions d'écus d'or qui furent fournis en grande partie par le roi d'Angleterre.

En 1611, Charles IX, roi de Suède, envoya un cartel à Christian IV, roi de Danemarck, qui lui fit répondre que ses injures étaient autant de mensonges, et qu'à l'égard de son défi, c'était une preuve du besoin qu'il avait d'ellébore pour se purger le cerveau.

Antigonus répondit au défi de Pyrrhus que si Pyrrhus était las de vivre, il avait beaucoup d'autres chemins pour courir à la mort. Auguste fit une réponse semblable au défi de Marc-Antoine.

Ces défis étaient les suites de guerres ou de querelles publiques, mais voici un combat accepté par un roi dans la seule vue de venger une injure particulière. Les seigneurs de Rochefort et de Sbarses, gentilshommes sujets du Pape, raillèrent Jean de Mustri, gentilhomme de Chypre, d'avoir rendu aux Turcs, à un second assaut et à des conditions peu honorables, un château situé en Arménie, dont il était gouverneur. Ce seigneur, blessé en son honneur, répondit d'une façon hardie et généreuse, la main sur son épée, et ne fut arrêté que par la présence et l'autorité du roi de Chypre son maître, qui, pour les accommoder, les invita tous à un repas, à la fin duquel Rochefort et Sbarses taxèrent Jean Mustri d'impiété, accusant indirectement le roi de la souffrir et de la protéger. Le roi leur donna un démenti, auquel Rochefort répondit :

« Vous êtes roi. Si nous avions affaire à un gentilhomme, notre égal, et dans un lieu non suspect, notre valeur trouverait les moyens de nous venger. » A ces paroles le roi répartit : « Je croirais porter indignement le titre de roi, si je ne vous surpassais en tout ; je quitte de bon cœur la royauté, pour être simple gentilhomme, afin de ne pas perdre l'occasion de défendre ma religion et mon honneur, et de châtier votre témérité et votre perfidie. Je me trouverai partout où vous voudrez, non comme roi de Chypre, mais comme Pierre de Lusignan, afin qu'il ne soit pas dit que vous n'avez pas eu l'honneur de vous battre contre un roi. » Rochefort et Sbarses répondirent : « Nous vous attendons, la prochaine veille de Noël, en présence du pape notre maître » — « J'irai, répliqua le

roi, et je saurai là, comme ailleurs, vous faire repentir de votre mensonge adaucieux. » Pierre III se rendit à Rome au tems marqué et demanda au pape Urbain V la permission de se battre. Rochefort disparut, sachant que le pape excommuniait tous ceux qui prétendaient décider leurs querelles par les armes. Sbarses alla se jeter aux pieds du roi de Chypre, qui lui dit : « Je suis content de ce que tu reconnais ta témérité ; ma colère est beaucoup moindre que la soumission où je te vois. Mon dessein était de me battre contre toi pour punir ton extravagance ; mais puisque tu t'en repens, je t'en accorde le pardon et je te reçois au nombre de mes amis. » Rochefort, cité par deux cartels, n'ayant point comparu, fut déclaré lâche et infâme. Pierre de Lusignan reprit alors le titre de roi, alla

en grande pompe à l'audience du pape et reçut comme monarque les visites des cardinaux, n'ayant voulu permettre auparavant, d'être traité que comme simple gentilhomme sous le nom de Pierre de Lusignan.

Cette espèce de duel où l'on se propose de tirer satisfaction des injures particulières, était inconnue aux anciens et l'est encore aujourd'hui aux Turcs et aux autres nations orientales. Jules-César ne songea pas à se venger des injures que Caton lui dit publiquement, dans le tems de la conjuration de Catilina. Lycurgue souffrit un coup de bâton qui lui créva un œil. Thémistocle chef de l'escadre Athénienne dit à Eurybiade, Lacédémonien, général de l'armée navale, qui levait la canne sur lui : *frappe, mais écoute.* Agrippa, grand homme de guerre, et le

principal instrument des victoires d'Auguste, souffrit patiemment que le fils de Cicéron lui jetât une tasse à la tête dans un repas. Caton ne se vengea que par une raillerie, de Lentulus qui lui avait craché au visage.

Alciat se trompe (1) lorsqu'il rapporte l'origine du duel aux Grecs et aux Romains à cause des combats singuliers de Paris et de Ménélas, d'Enée et de Diomède, d'Hector et d'Ajax, d'Enée et de Turnus. Tous ces combats étaient soutenus pour la cause publique.

Les histoires grecque et romaine fournissent des exemples de plusieurs combats particuliers, mais toujours pour le service de la patrie. Pittacus, chef des Mityléniens tua Phrymon, chef

(1) De singulari certamine, chapitre 2.

des Athéniens, contre lequel il combattait seul à seul, en lui enveloppant la tête dans un filet. Trois cents Lacédémoniens combattirent contre trois cents Argiens : Ottiryade, chef des Lacédémoniens, et deux Argiens restèrent seuls des six cents combattans. Les deux Argiens retournèrent à Argos, se croyant vainqueurs dans l'obscurité de la nuit. Ottiryade dressa un trophée des dépouilles des morts et écrivit sur son bouclier avec le sang qui coulait de ses blessures : *j'ai vaincu*. Il se tua ensuite pour ne point survivre à ses compagnons.

Le combat des Horaces contre les Curiaces, acquit à Rome la souveraineté sur Albe. Manlius Torquatus et Valérius Corvinus tuèrent deux Gaulois dans deux combats singuliers, en deux différentes rencontres; mais on ne trouve aucun

combat entrepris pour venger des injures particulières. On lit seulement dans Tite-Live que Corbis et Orsua, deux Espagnols, se battirent en présence de Scipion pour décider auquel des deux appartenait la principauté de leur pays. Orsua était fils du dernier prince qui avait succédé à son frère aîné, père de Corbis. La question fut décidée par la victoire en faveur de Corbis. Diodore de Sicile et Quinte-Curce rapportent aussi qu'un Macédonien et un Athénien se battirent en présence d'Alexandre et de l'armée, que le Macédonien fut vaincu, et qu'Alexandre en ayant reçu une mortification sensible, Dioxippe le vainqueur eut tant de chagrins à essuyer qu'il se donna la mort. Ce combat ne fut entrepris par la vengeance d'aucune injure; ce fut un défi causé par la jalousie et par l'émulation

de bravoure d'homme à homme et de nation à nation. Il est assez surprenant que dans aucun auteur ancien on ne trouve un seul combat excité, ni par le mouvement d'une querelle, ni par le ressentiment prémédité d'une vengeance.

Ulysse et Néoptolème dans la tragédie de Philoctète de Sophocle, Agamemnon et Teucer dans celle d'Ajax du même auteur, Agamemnon et Achille dans l'Illiade se querellent sans se battre. Dans l'Andromaque d'Euripide, Pélée traite Ménélas de lâche, et le menace de lui donner du sceptre sur la tête. Il est inutile de citer d'autres exemples; les mœurs des anciens sont assez connues.

On ne savait en France ce que c'était que se battre de son autorité privée avant le milieu du seizième siècle, il n'y a pas trois cents ans. Ce n'était donc point,

comme on l'a dit, une ancienne coutume de la noblesse que celle des duels entrepris témérairement, contre les lois divines et humaines, seul foyer du véritable honneur. Les combats particuliers anciennement n'étaient jamais causés par cette délicatesse, qu'on a si mal appelée depuis lors *point d'honneur*. Les guerres privées étaient encore moins entreprises pour un pareil sujet. C'étaient des prétentions réciproques, des intérêts à discuter, des vérifications de faits contestés, soit en matière criminelle, soit en matière civile, qui occasionnaient les uns et les autres. Les combats étaient toujours accordés préalablement par l'autorité publique : et les guerres privées avaient des conditions et des bornes prescrites par les lois.

Lorsque Beaumanoir et Tourmine

se battirent en 1386, le gage avait été adjugé et il avait été dit qu'il y avait gage de bataille. Tous les combats particuliers dont le souvenir s'est conservé, avaient été autorisés par des permissions ou par des jugemens.

En la même année 1386, le combat fut adjugé entre Legris et Carrouge par arrêt de la cour de parlement, et le champ leur fut assigné en la clôture S^o.—Catherine à Paris.

Le combat était quelquefois demandé par émulation d'honneur entre différents partis. Des Ursins rapporte qu'un Anglais nommé Cornouaille et un Français sénéchal de Hainault ayant comparu en présence de Charles VI, bien montés et armés, prêts de combattre l'un contre l'autre, le roi les fit séparer : *Et fut lors faite une loi ou ordonnance que jamais nuls ne*

fussent reçus au royaume de France , à faire gages de batailles ou faits d'armes, sinon qu'il y eût gage jugé par le roi ou la cour du parlement.

Les duels étaient mêlés quelquefois de beaucoup d'actes extérieurs de religion. Sous le règne de Louis XII, Bayard, prêt à se battre contre Don-Alonzo de Sauto-Mayor, ayant été conduit ainsi que son adversaire dans le champ assigné pour le combat, commença par faire sa prière à genoux et par baiser terre ; et dès qu'il eût tué son ennemi, il se mit à genoux pour en rendre grâces à Dieu.

Le dernier duel autorisé en champ clos fut celui de Chabot de Jarnac et de Vivonne de la Chateigneraie sous Henri II, en 1547, et c'est l'époque du commencement des duels illicites. Le roi, les seigneurs et les dames étaient sur des

échaffauds pour être témoins de leur combat ; et le roi ayant vu la Chateigneraie, un de ses plus grands favoris, vaincu en sa présence, mourir comme un désespéré, il en conçut un tel regret, qu'il jura par un serment solennel de n'accorder jamais de combat. C'est ce qui a ouvert la porte à tous les duels qui ont eu lieu par la licence des particuliers, tandis qu'auparavant on eût regardé comme un crime de lèse-majesté de se donner champ et jour pour se battre, d'appeler un adversaire, ou d'envoyer des cartels et défis, sans la permission du prince ou l'autorité de la justice.

L'entêtement des duels fut bientôt porté aux excès les plus funestes. Il semblait que plus la noblesse était illustre, plus elle se piquait d'exceller dans cette fureur. L'abus a été encore beaucoup mul-

tiplié par la coutume très-déraisonnable d'engager des seconds et même quelquefois plusieurs combattans de part et d'autre dans une querelle où ils n'avaient aucun intérêt. Au duel de Caylus et de d'Entragues, sous Henri III, Schomberg venu avec d'Entragues dit à Livarrot amené par Caylus : *Ils se battent, que ferons-nous? Battons aussi pour notre honneur,* répondit Livarrot : réponse qui fut trouvée fort étrange dans ce tems-là, mais exemple qui a été depuis trop imité.

Dans le combat entre Philippin de Savoye et Créqui, où le premier fut tué sous le règne d'Henri IV, on disputa longtems si les seconds se battraient. La Buisse, second de Créqui, dit qu'il n'y serait pas autrement, et que celui qui va en telle occasion pour être seulement spectateur, manque d'affection ou de

courage. Les combattans néanmoins ne voulurent pas le permettre, et il fut dit que les seconds ne se mêleraient point du combat.

Henri IV avait permis de demander le combat, et permis de l'accorder en l'article 5 de son édit sur les duels; mais ne l'ayant accordé à personne, il donna lieu de croire que ceux qui le demanderaient souhaitaient bien plus de l'éviter que de l'obtenir. D'Audiguier pense que le meilleur remède à l'abus et au nombre excessif des duels, c'est de les permettre et de les autoriser dans les cas restreints et spécifiés par un édit. « Charlemagne et Saint-Louis, dit-il, les ont permis. La justice fait exécuter publiquement les criminels pour prévenir les mêmes crimes par l'exemple. Le combat de David et de Goliath était un vrai duel; donc, les duels légi-

times qui se font pour quelque cause juste et nécessaire et sous l'autorité du prince, ne sont pas compris dans la défense des duels commis d'autorité privée et sans nécessité. »

Les principes allégués par d'Audiguier n'ont aucune application à la conséquence qu'il prétend en tirer. Charlemagne et Saint-Louis ont permis les combats particuliers dans des tems, où la barbarie des coutumes reçues dans tout le monde chrétien, les faisait regarder comme des formalités judiciaires. Henri IV apporta, par sa prudence, un tempérament convenable pour passer d'un abus qui avait jeté de profondes racines à la sévérité de la loi. Il jugea plus à propos d'adoucir le mal, que d'entreprendre tout d'un coup de le détruire. L'exemple des criminels punis n'autorise point à exposer le sang inno-

cent; et le combat de David ne justifie que ceux qui sont livrés aux ennemis de l'état.

Le vrai remède à la licence des duels est de punir avec une extrême sévérité tout agresseur coupable de quelque offense, et de regarder comme déshonorant tout combat entrepris avec réflexion et de dessein prémédité pour la vengeance d'une injure particulière.

Telles sont les notes du magister de Boulogne. Qu'on nous dise s'il existe à l'académie des inscriptions et belles lettres beaucoup d'érudits de sa force ! De toutes ses recherches nous concluons que le duel, au lieu d'être une action honorable, est directement opposé au véritable point d'honneur, et que c'est le crime le plus énorme.

En effet l'honneur n'est autre chose que l'idée avantageuse que les autres ont de notre fidélité à remplir nos devoirs en général et ceux de notre profession en particulier. Sous ce dernier point de vue, l'honneur d'un officier, d'un soldat, est la croyance qu'ont de lui les autres hommes, qu'il est homme de cœur ; rien n'est plus précieux à l'homme que l'honneur pris en ce sens : il est préférable à la vie même, dès qu'il a pour objet ou la religion, ou le salut de la patrie, ou la gloire du prince. L'honneur d'un homme d'épée consiste donc à exposer et à sacrifier sa vie pour son Dieu, pour sa patrie, pour l'état. Il ne doit refuser aucune occasion, il ne doit craindre aucun danger lorsqu'il est commandé pour ce service, et dans l'occasion il doit mourir plutôt que de

faire la moindre démarche qui puisse ternir cet honneur.

Ces sentiments d'honneur ne sont point particuliers aux Chrétiens ; ils sont si intimement gravés au fond de notre être, que les Payens mêmes les ont connus. *Il est glorieux*, disaient-ils, *de mourir pour la patrie* ; mais ils ne savaient pas bien d'où venaient ces sentiments dans l'homme. Il n'appartient qu'à nous d'avoir des idées assez nettes de l'ordre de Dieu, pour connaître que, si nous sommes jaloux de ce vrai point d'honneur, c'est que le chrétien sent que Dieu, par l'ordre duquel les sociétés se sont formées, veut que chaque membre se sacrifie pour tout le corps, et que cet ordre immuable serait un reproche continuel dans la conscience d'un homme qui manquerait à ce devoir.

Voilà ce que c'est que le vrai point d'honneur parmi les chrétiens, c'est la crainte de ce reproche secret de la conscience. J'appelle un véritable homme d'honneur celui qui l'est, non pas parce que le monde le voit, et afin que le monde parle de lui, mais uniquement afin de satisfaire à son devoir par principe de conscience. Un vrai soldat doit donc se dire à lui-même : je suis engagé dans la profession des armes, il faut que je fasse tout ce qu'on attend de moi et j'y suis obligé devant Dieu qui me commande d'obéir aux puissances qu'il a établies. Si je manquais dans l'occasion où je suis, à ce que je dois à mon prince, à ma patrie, je manquerais à ce que je dois à Dieu ; or il vaut mieux que je meure, que de ne pas obéir à mon Dieu.

De-là il s'ensuit que, si je dois sacrifier ma vie pour le service du prince ou de la patrie, je dois la conserver pour l'un et pour l'autre ; or que risque un homme qui donne un défi ou qui accepte un combat singulier ? De perdre de sa propre autorité, une vie qui ne lui appartient pas, une vie qu'il doit à son Dieu, à la société, à sa patrie ; cet homme n'a donc qu'un fantôme d'honneur, son prétendu courage n'ayant pour fondement que l'ambition et la gloire des hommes.

Qu'est-ce donc qu'un vrai brave ? C'est celui qui, peu sensible à ses intérêts particuliers, se met au-dessus des injures qu'on prétend lui faire, se repose sur le témoignage de sa conscience et se sent toujours prêt à tout entreprendre pour son devoir, pour sa patrie

Combien sont méprisables les discours d'un jeune inconsidéré qui croira passer pour un homme de cœur dès qu'il aura mis deux ou trois fois l'épée à la main !... N'oubliez jamais que le vrai point d'honneur consiste à servir ses chefs et la patrie ; que c'est desservir les intérêts de la chose publique , que de hasarder , par son ressentiment particulier, une vie qui est au gouvernement et à nos concitoyens. Donner un défi ou l'accepter, c'est donc vraiment se déshonorer , puisque c'est manquer à ce que l'on doit à sa patrie , à son Dieu.

Quels sont ceux à qui ces sortes d'aventures sont si fréquentes ? C'est ce jeune homme sans mœurs et sans conduite , qu'une perte faite au jeu , qu'une passion honteuse traversée , emporte bien vite hors des bornes de la raison ;

c'est surtout cet homme mal élevé , emporté , brutal , que le vin aura rendu furieux et qui se croirait déshonoré s'il n'exposait pas sa vie pour se venger d'une parole lâchée souvent sans dessein de l'offenser. Mais quels sont les meilleurs moyens d'éviter d'être tué ou blessé en duel ? C'est ce que nous allons examiner *ex professo* dans ce livre.

L'ART

DE NE JAMAIS ÊTRE TUÉ NI BLESSÉ

EN DUEL.

PREMIÈRE LEÇON.

RÉPUTATION.

La véritable valeur est comme le bon esprit, elle se montre seulement au besoin ; elle ne va point au devant des occasions étant sûre d'y bien faire et n'ayant point à craindre d'y demeurer équivoque.

FENÉLON.

Le meilleur moyen de ne se trouver jamais exposé à l'occasion de se battre en duel, a dit un écrivain, c'est de commencer par faire preuve de bravoure pour

le salut commun dès que l'occasion s'en présentera. Etes-vous militaire ? Distinguez-vous à la première action d'éclat où vous vous trouverez. Prenez un canon, une redoute, un chef ennemi, etc. Etes-vous bourgeois ? Protégez des dames contre les insultes d'une populace avinée, faites des prodiges dans un incendie, brûlez la cervelle au brigand qui attaque votre diligence, etc. ; ces actions d'éclats sont bientôt connues ; elles passent de bouche en bouche, chacun se fait un devoir de les répéter ; on cite avec orgueil le nom de leur auteur, on l'estime, on le vénère et il n'est personne au monde qui songe à lui chercher dispute. Un homme même qui a fait ainsi ses preuves, ne peut jamais être taxé de lâcheté. Le passé est pour lui, il a le droit de refuser tout cartel sans que le public ait celui de supposer qu'il manque de courage.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que je veuille faire de mon élève un fier-à-bras. Le courage consiste à tenir contre la témérité

et la crainte le juste milieu indiqué par la saine raison. Il y a des maux qu'il est même beau de craindre et honteux de ne pas redouter, telle est l'ignorance. Le courage proprement dit s'exerce surtout dans les dangers ; les plus terribles ne lui inspirent point d'effroi ; il n'en craint pas même le plus éminent et le plus grand, celui de la mort. L'homme courageux peut craindre de périr par une maladie, mais il donne les plus grandes preuves de la qualité qui l'anime dans le plus beau de tous les dangers, dans celui que les peuples et les rois honorent et récompensent le plus, dans la guerre.

Ce qui est au-dessus de la force de l'homme inspire nécessairement de la crainte, et les dangers ont différens degrés, selon qu'il est plus ou moins possible de se mesurer avec eux. L'homme courageux ne s'effraie point, mais il ne cesse pas d'être homme ; sa crainte ou son audace est réglée par la saine raison et conserve un juste milieu ; car telle est la nature de la vertu.

On dit que les Celtes pèchent par le défaut

absolu de crainte. Elevés sur les bords de l'Océan ils attendent le flot de la mer les armes à la main et se laissent submerger s'ils en sont atteints , afin qu'on ne puisse pas les accuser d'avoir fui, ou de craindre la mort. Cet excès n'a point de nom dans notre langue ; car ce qu'on appelle témérité est relative a des dangers auxquels on peut échapper. (1)

(1) La Bruyère.

DEUXIÈME LEÇON.

CARACTÈRE.

Ah! prenez ou laissez les hommes tels qu'ils sont ;
 Tout aussi bien que vous je les connais à fond,
 Mais je suis envers eux avec moins de rudesse ;
 Indulgent par lumière et non pas par faiblesse ;

 Nos besoins nous ont fait esclaves l'un de l'autre,
 Il faut porter ce joug. Qui se révolte a tort,

 Sachez donc vous soumettre à cette dépendance.

LA CHAUSSÉE.

Le second moyen de ne point se trouver exposé à l'occasion de se battre en duel , c'est d'être doux , poli , prévenant et affable avec tout le monde. Qui osera insulter l'homme qui se montrera toujours ainsi ? Et si quelqu'un l'insulte , qui ce pourra-t-il être si ce n'est un vagabond sans honneur , sans usage , un de ces êtres , rebuts de la société , qui ne savent que

manier un fleuret? Et alors notre élève n'aura-t-il pas raison (surtout s'il est dans le cas de la première leçon), de le mépriser, et de ne pas lui répondre? Qu'il soit sans inquiétude! Tous les honnêtes gens qui l'environneront, prendront sa défense et l'insulte vomie contre lui ne l'atteindra pas.

Pour bien mettre en pratique cette sage recommandation, notre élève doit se persuader que tous les devoirs envers les hommes sont renfermés dans cette formule: ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent. La religion n'est pas plus exigeante que la philosophie. Loin de prescrire à l'honnête homme aucun sacrifice qu'il puisse regretter, elle répand un charme secret sur ses devoirs et lui procure deux avantages inestimables, une paix profonde pendant la vie, une douce espérance au moment de la mort.

La première fois qu'on entendit à Rome prononcer sur la scène ce beau vers de Térence :

Homo sum : humani nihil à me alienum puto (1).

Je suis homme ; rien de ce qui intéresse l'humanité ne m'est étranger.

Il s'éleva dans l'amphicêtre un applaudissement universel. Il ne se trouva pas un seul homme dans une assemblée si nombreuse, composée de Romains et des envoyés de toutes les nations déjà soumises ou alliées à leur empire, qui ne parût sensiblement touché, attendri, pénétré. Or que nous apprend un concert si unanime entre des peuples d'ailleurs si peu concertés, si différens d'opinions, de mœurs, d'éducation, d'intérêts, que dis-je? la plupart ennemis secrets, quelques-uns même déclarés? N'est-ce point là évidemment le cri de la nature, qui, dans ce moment d'audience que chacun donnait à la raison en écoutant l'acteur, suspendait toutes les querelles particulières pour prononcer avec

(1) Citation de mon ami le magister de Boulogne.

lui solennellement cette belle maxime que tout homme est notre prochain, notre sang, notre frère ?

Il faut distinguer deux sortes de douceur et d'indulgence, l'une qui dépend de l'inclination et pour ainsi dire du physique ; on peut l'appeler douceur de tempérament. L'autre qu'on pourrait nommer douceur de réflexion, est morale vertueuse, et sait opposer une digue aux passions. La première, quoique purement naturelle, suppose une véritable bonté de cœur, apanage le plus précieux de l'homme social ; elle ne doit être confondue ni avec la faiblesse d'âme ni avec le défaut d'esprit. Mais le second genre de douceur appartient plus particulièrement à la volonté, à la moralité des actions humaines. C'est une douceur mâle et courageuse qui, maîtrisant les effets d'une excessive sensibilité, suppose dans l'âme autant de force que de délicatesse, et sous ce point de vue elle doit être regardée comme une des vertus les plus estimables.

La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions et dans l'extérieur. Elle sait proportionner au tems et aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement, et regarde une démarche affectée ou précipitée comme un signe de vanité ou de légèreté ; un ton brusque, sententieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de rusticité. Elle condamne aussi les caprices de l'humeur, l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux et le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité des mœurs également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, et de cette austérité chagrine qui n'approuve rien. Mais ce qui la caractérise le plus est une plaisanterie fine et légère qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste..... Non, je ne le dirai pas.

Ceux qui la connaissent me comprennent assez, et les autres ne me comprendraient pas. (1)

(1) L'abbé Barthélemy.

TROISIÈME LEÇON.

OCCASIONS.

L'occasion fait le larron.
(Vieux proverbe.)

C'est beaucoup sans doute pour un homme qui désire éviter les duels, d'avoir une bonne réputation et un bon caractère; mais ce n'est pas assez. Il faut encore qu'il s'habitue à fuir les mauvais lieux et les mauvaises compagnies, à s'interdire tout abus dans le vin, le jeu et les femmes. Pour lui, point d'estaminets, ni de tabagies: c'est là que se tiennent ces vampires féroces qui ne guettent que le moment où ils pourront l'insulter pour s'abreuver de son sang; impitoyables *massacreurs* chez lesquels l'habitude et l'adresse tiennent lieu de courage. Tout près aussi stationnent ces femmes, l'opprobre de leur sexe, qui, chaque soir, colportent, sous le

reverbère, leurs publics amours, attirent l'homme chez elles à force de bras, et par leurs gestes et leurs propos épouvantent la mère de famille et la vierge timide. Fuyez ces scandaleuses créatures armées contre votre bourse et votre santé; fuyez également celles qui, pour exercer leur infâme métier avec plus de précaution, n'en sont pas moins dangereuses. Que de fois les unes et les autres n'ont-elles pas forcé d'honnêtes gens à s'entretuer et à jeter le deuil au sein de familles respectables!

Fuyez aussi le jeu et le vin; trop souvent ils ont produit les mêmes effets. La passion du jeu est une avarice excessive, une véritable fureur. Elle a porté les hommes à toute sorte d'extrémités. Les Germains jouaient leurs biens et leur liberté. Les Chinois jouent leurs femmes et leurs enfans; j'ai vu deux bretteurs jouer leur vie au premier valet de carreau. L'ivresse dégrade encore plus l'humanité en la réduisant à la condition des bêtes féroces et

stupidés. Dracon punissait de mort l'ivrognerie. Elle a été long-tems à la mode chez nous dans la haute classe, mais enfin elle est tombée dans le mépris qu'elle mérite.

C'est dans l'ardeur du jeu et du vin, c'est dans la jalousie excitée par une dégoûtante Lais, qu'ont pris souvent naissance de déplorables querelles, et qu'un soufflet a été inconsidérément donné; insulte bizarre qu'un fatal préjugé fait regarder chez nous comme la plus cruelle, et qui, suivant notre faux point d'honneur, ne saurait être lavée autrement que dans le sang. Évitez, évitez, au nom de Dieu, d'en venir jamais à une pareille extrémité, et pour cela ne faites jamais d'excès d'aucun genre, du moins en public. Si le pouvoir que vous avez sur vous-même ne va point jusques-là, sachez au moins rester assez maîtres de votre tête pour ne point perdre tout-à-fait la raison; habituez-vous, dans le sang-froid, comme dans l'ivresse, à vous bien persuader de l'importance convenue

d'un soufflet , et de ses suites immanquables ; promettez-vous bien de n'en donner jamais à qui que ce soit , dans quel état que vous vous trouviez , pour quelque motif que ce puisse être. Aucun pouvoir humain ne peut détruire une résolution ferme , courageuse , inébranlable. Une fois celle que je vous propose fortement enracinée dans votre esprit , vous êtes sauvé.

QUATRIÈME LEÇON.

M O D E S.

La plupart des coutumes sont telles , que , si l'on cessait de les insinuer dans les cerveaux encore tendres des enfans , jusqu'à ce que la génération actuelle eût disparu , en sorte que le fil de la prévention se trouvât coupé , ces mêmes coutumes qui sont si puissamment établies sur la prévention , perdraient tous les avantages qui leur font donner la préférence

BACON.

Lorsqu'on hait cordialement les duels , ce n'est pas assez d'en fuir soigneusement l'occasion , il faut encore éviter de faire naître dans l'esprit des autres , le moindre motif qui puisse y donner lieu. Êtes-vous ami de votre tranquillité ? surveillez sans cesse votre vêtement , votre tenue , votre marche , pour qu'ils n'offrent jamais rien qui puisse donner matière à la moindre raillerie. Habillez-vous comme tout le monde , marchez , toussiez , éternuez , parlez ,

58 QUATRIÈME LEÇON.

triez comme tout le monde, et personne ne vous remarquera, et personne ne songera ni à se moquer de vous ni à vous insulter.

Ovide veut que le sage suive le torrent de la multitude; Horace se fait gloire de n'avoir rien de commun avec cette bête à tant de têtes. L'ami de Mécène parlait à son aise; le duel n'était pas connu à Rome. Moi qui sais les conséquences que cette funeste manie peut avoir à Paris, je ne conseillerais pas à un de mes amis d'aller au balcon de l'opéra, ou chez Tortonî, avec une fraise à la Henri IV, ou une volumineuse perruque à la Louis XIV. Il n'y a qu'un original ou un tapageur qui se décide, de nos jours, à rompre complètement avec la mode; le premier parce que tout ce qu'il entend dire autour de lui l'enorgueillit et le charme, le second parce qu'il est ravi de trouver ainsi quelqu'un qui puisse lui fournir matière à dégainer une épée depuis trop long-tems captive. Gens sensés et raisonnables, évitez

QUATRIÈME LEÇON. 79

ces dangereux excès. Suivez la mode, c'est une obligation; mais suivez-la avec sagesse et bon sens, ni de trop près, ni de trop loin. Ainsi vous n'aurez pas même à craindre l'ombre d'une dispute, et c'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur.

CINQUIÈME LEÇON.

EXCUSES.

J'allai trouver Soarez et je lui dis, j'ai eu tort. Je viens te faire toutes les excuses possibles. Embrassons-nous et que tout soit oublié.

JOAO DE BARROS.

Traduit du Portugais.

En observant bien tout ce que renferme la troisième leçon, c'est-à-dire, en évitant les mauvaises compagnies, l'excessive boisson, le jeu et les courtisanes, on ne se rendra jamais coupable de la moindre insulte envers qui que ce soit, et l'on n'aura par conséquent besoin de faire des excuses à personne. Mais, si par malheur, entraîné par le vin ou toute autre passion, on n'observait pas fidèlement nos préceptes et qu'on manquât à un homme d'honneur, il faudrait se résoudre à lui en faire des excuses. Je ne parle pas ici d'un soufflet. Graces à Dieu, je l'espère, jamais mon élève ne s'ou-

CINQUIÈME LEÇON. 81

bliera jusque-là. Mais il est d'autres insultes graves qu'il est plus beau de reconnaître et de réparer que de soutenir aveuglement l'épée ou le pistolet à la main, surtout lorsque d'avance on a fait ses preuves. Quand tous les torts sont donc de votre côté, ne balancez pas un instant à courir chez l'offensé, abordez-le sans embarras, ne lui cachez rien de votre repentir, rendez-en même témoins, si c'est nécessaire, tous ceux qui ont vu l'insulte, et si votre adversaire n'a pas un cœur de bronze, tout sera bientôt oublié. Mais point d'excuses à genoux, point de lettres humiliantes; le code du véritable honneur les défend, et le repentir cesse d'être une vertu dès qu'il tombe dans l'avilissement. L'offensé ne vous laissât-il d'autre alternative que celle-là, ou un combat singulier, ne balancez pas; acceptez le combat; l'échelle de vos moyens de salut n'est qu'à demi épuisée et je serais bien maladroit, si je ne pouvais pas vous offrir encore plus d'une planche dans le naufrage.

A la bataille de Renti en 1554, St.-Fal, lieutenant de François, duc de Guise, s'avancait avec trop de précipitation. Le duc courut à lui et par un mouvement de colère lui donna un coup d'épée sur le casque en lui criant de s'arrêter. La bataille finie, on l'assura que St.-Fal choqué du traitement qu'il avait reçu, voulait le quitter: « M. de St.-Fal, lui dit le duc, dans la tente même du roi et en présence de tous les officiers, vous vous tenez offensé du coup que je vous ai donné, parce que vous vous avanciez trop; mais il vaut bien mieux que je vous l'aie donné pour vous arrêter dans un combat où vous alliez avec trop d'ardeur, que si je ne vous l'eusse donné que pour vous faire avancer en blâmant votre lâcheté. Je pense qu'à le bien prendre, ce coup est plutôt glorieux qu'humiliant pour vous, et j'en prends pour juges messieurs les capitaines. C'est pourquoi soyons amis comme auparavant. »

Tout le monde applaudit au courage de St.-Fal, et celui-ci pénétré des excuses qu'avait bien voulu lui faire le duc de Guise, jura de ne l'abandonner jamais.

SIXIÈME LEÇON.

TÉMOINS.

Présent des Dieux ! doux charme des humains !
O divine amitié viens embraser nos âmes.
Les cœurs éclairés de tes flammes,
Avec des plaisirs purs, n'ont que des jours sereins.

BERNARD.

UNE taille haute et bien prise, pas trop de corpulence, une tournure noble et distinguée, une démarche libre et dégagée, une toilette toujours soignée, mais sans affectation, un visage ouvert, un œil tranquille, beaucoup d'éloquence et d'érudition, une grande réputation de bravoure, un appétit insatiable, une amitié à toute épreuve, un dévouement sans bornes, tel est, tel doit être le véritable *second*, le véritable *témoin*. Aussi rapide que la pensée, il doit se trouver à la fois en vingt endroits différents. C'est le Mercure de l'honneur français

SIXIÈME LEÇON. 85

çais. Entend-il parler d'une dispute, il mettra tout en œuvre pour l'appaiser, avant qu'on ait paru sur le terrain, ce qui est alors beaucoup plus difficile. Malgré ses efforts, est-on arrivé au bois de Boulogne, il ne faut pas qu'il désespère encore :
« Comment ? doit-il s'écrier avec chaleur,
» deux Français, deux compatriotes, deux
» frères se baigneraient dans le sang l'un
» de l'autre ? *ou bien* : des hommes appar-
» tenant à des nations amies qui ne de-
» vraient être rivales que de gloire, se
» baigneraient, etc., etc. ? Songez à votre
» mère, ou à votre père, ou à votre
» frère, ou à votre sœur, ou à votre
» femme, *suivant que le futur combattant*
» *aura quelque chose de cela*. Voyez
» leurs pleurs, leurs angoisses, leur déses-
» poir, etc., etc. Au nom du ciel, mes
» amis, au nom de la religion, de la
» patrie, de l'honneur lui-même, etc., etc. »
Puis il parlera, si besoin est, de vos anciens duels, vrais ou faux, il vous fera pleurer vos écarts, il évoquera les ombres,

de vos victimes. S'enfonçant encore dans le pathétique, il citera la légende et le code, l'évangile et l'histoire, le profane et le sacré. Il ne peut surtout se dispenser de savoir par cœur le beau morceau de Jean-Jacques sur le duel :

« Gardez-vous de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats.

« En quoi consiste ce préjugé ? dans l'opinion la plus extravagante et la plus barbare qui entra jamais dans l'esprit humain, savoir, que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure ; qu'un homme n'est plus fourbe, fripon, calomniateur, qu'il est civil, humain, poli, quand il sait se battre ; que le mensonge se change en vérité, que le vol devient légitime, la perfidie honnête, l'infidélité louable, sitôt qu'on soutient tout cela le fer à la main ; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée,

et qu'on n'a jamais tort avec un homme, pourvu qu'on le tue. Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaire où la gentillesse se mêle à la cruauté, et où l'on ne tue les gens que par hasard ; c'est celle où l'on se bat au premier sang. Au premier sang ! grand Dieu ! et qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce ? le veux-tu boire ?

« Les plus vaillans hommes de l'antiquité songèrent-ils jamais à venger leurs injures personnelles par les combats particuliers ? César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César, pour tant d'affronts réciproques ? Et le plus grand capitaine de la Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer d'un bâton ? D'autres tems, d'autres mœurs, je le sais ; mais n'y en a-t-il que de bonnes, et n'oserait-on s'enquérir si les mœurs d'un tems sont celles qu'exige le solide honneur ? Non, cet honneur n'est point variable, il ne dépend ni des tems, ni des lieux, ni des préjugés ; il ne peut ni passer, ni renaître ; il a sa source éternelle dans le cœur de

L'homme juste et dans la règle inaltérable de ses devoirs. Si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus vertueux de la terre, n'ont point connu le duel, je dis qu'il n'est point une institution de l'honneur, mais une mode affreuse et barbare, digne de sa féroce origine. Reste à savoir si, quand il s'agit de sa vie ou de celle d'autrui, l'honnête homme se règle sur la mode, et s'il n'y a pas alors plus de vrai courage à la braver qu'à la suivre. Que ferait celui qui s'y veut asservir, dans des lieux où règne un usage contraire? A Messine ou à Naples, il irait attendre son homme au coin d'une rue, et le poignarder par derrière. Cela s'appelle être brave en ce pays-là, et l'honneur ne consiste pas à se faire tuer par son ennemi, mais à le tuer lui-même.

« L'homme droit, dont toute la vie est sans tache, et qui ne donna jamais aucun signe de lâcheté, refusera de souiller sa main d'un homicide, et n'en sera que plus honoré. Toujours prêt à servir la patrie,

à protéger le faible, à remplir les devoirs les plus dangereux, et à défendre, en toute rencontre juste et honnête, ce qui lui est cher, au prix de son sang, il met dans ses démarches cette inébranlable fermeté qu'on n'a point sans le vrai courage. Dans la sécurité de sa conscience, il marche la tête levée, il ne fuit ni ne cherche son ennemi. On voit aisément qu'il craint moins de mourir que de mal faire, et qu'il redoute le crime, et non le péril. Si les vils préjugés s'élèvent un instant contre lui, tous les jours de son honorable vie sont autant de témoins qui les récuse; et dans une conduite si bien liée, on juge d'une action sur toutes les autres.

« Les hommes si ombrageux et si prompts à provoquer les autres, sont pour la plupart de malhonnêtes gens qui, de peur qu'on n'ose leur montrer ouvertement le mépris qu'on a pour eux, s'efforcent de couvrir de quelques affaires d'honneur l'infamie de leur vie entière.

« Tel fait un effort et se présente une fois,

pour avoir le droit de se cacher le reste de sa vie. Le vrai courage a plus de constance et moins d'empressement ; il est toujours ce qu'il doit être , il ne faut ni l'exciter ni le retenir. L'homme de bien le porte partout avec lui ; au combat , contre l'ennemi ; dans un cercle , en faveur des absens et de la vérité ; dans son lit , contre les attaques de la douleur et de la mort. La force de l'âme qui l'inspire, est d'usage dans tous les tems : elle met toujours la vertu au-dessus des événemens , et ne consiste pas à se battre , mais à ne rien craindre.»

Après ce morceau de Jean-Jacques, notre second se rejettera sur le suivant de Desmahis , en ayant soin de rompre la mesure des vers , si par hasard il a affaire à des champions qui n'aient pas l'oreille poétique :

Ne verrons-nous jamais délivrer la patrie
D'un monstre que jadis vomit la barbarie ?
Ne le verrons-nous point à ses pieds abattu ?
L'audace est donc sans frein et la loi sans vertu
Si chaque citoyen , pour venger son injure ,

Rentre , quand il lui plaît , dans l'état de nature ;
Et je dois donc livrer ma vie à l'insensé
Qui veut risquer la sienne à titre d'offensé ?

Si dans le sang l'offense était toujours lavée ,
Bientôt la terre entière en serait abreuvée.
Que sert d'avoir quitté les antres et les bois ,
De s'être réunis sous de communes lois ,
De vivre rassemblés dans l'enceinte des villes ,
Dès que ces mêmes lois deviennent inutiles ?
On dit que la fureur des combats singuliers
De tous les citoyens fait autant de guerriers ,
Qu'elle entretient au moins dans l'ordre militaire,
Ce mépris de la mort , aux guerriers nécessaire ;
Quel délire ! En valeur les Francs et les Germains
Ont-ils donc surpassé les Grecs et les Romains ?
Chaque jour le Pyrée et les rives du Tibre ,
Étaient couverts des flots d'un peuple fier et libre ,
Sans qu'Athènes ou Rome ait vu ses habitants ,
Seuls à seuls , sous ses murs , chaque nuit combattants.
Rome n'égala point au brave capitaine
Le vil gladiateur triomphant sur l'arène.
Et le Français , barbare , au mépris de sa foi ,
Du ciel , de la raison , de l'ordre , de la loi ,

Du véritable honneur, restera tributaire
 D'un honneur fantastique, idole sanguinaire,
 Tyran, fléau sacré, plus terrible cent fois,
 Que l'affreux Teutalés, a loré des Gaulois ?
 Ah ! c'est pour le braver qu'il faut un vrai courage,
 Non pour suivre en aveugle une imbécille rage.
 Le courage, à mes yeux n'est que férocité,
 S'il ne tend pas au bien de la société.
 Où règne la justice, il devient inutile.
 S'il vient, audacieux, en cruauté fertile,
 Ensanglanter la paix et violer les lois,
 Brisons leur joug, ou bien qu'il en sente le poids.
 Aux barbares laissons ces coutumes fatales,
 Héritage odieux des Goths et des Vandales.
 De lâcheté Turenne était-il accusé ?
 Cependant un cartel fut par lui refusé ;
 Détestons, proscrivons ces hommes dont l'épée,
 Coupant tous les liens, à nos yeux est trempée
 Du sang de leurs pareils, du sang de leurs amis,
 Peut-être pour un mot, ou pour une Lais.
 Si quelqu'un ne craint pas de vous faire une injure,
 Pour vous même écoutez le cri de la nature,
 Epargnez votre sang en épargnant le sien ;

Et songez que, comme homme et comme citoyen,
 Vous n'êtes point à vous ! (1)

Il est impossible que ces paroles bien
 prononcées ne produisent pas quelque effet
 sur les ennemis les plus acharnés. Je ne
 parle pas ici des déjeûners, auxquels je
 vais consacrer un chapitre à part. Je ne
 parle pas, non plus, de ces hommes abo-
 minables qui ne sont *témoins* que de nom,
 qui, loin d'empêcher les duels, les excitent,
 qui provoquent tous leurs préparatifs et y
 président de sang froid. Ah ! fuyez, fuyez
 ces faux seconds, que le vôtre soit votre
 ami le plus intime, qu'il ne vous quitte
 pas, qu'il vous protège, qu'il vous vante
 partout, qu'il défende même votre existence
 aux dépens de la sienne, et vous pourrez
 vivre tranquille, grâce à lui.

(1) L'Honnête homme, Acte 4.

~~~~~

## SEPTIEME LEÇON.

---

### DÉJEUNERS.

Tout se fait en dînant dans le siècle ou nous  
sommes,

Et c'est par les diners qu'on gouverne les hommes.

CASIMIR DELAVIGNE.

Connaissez-vous l'établissement du père Gillet au bois de Boulogne ? c'est ce magnifique restaurant que vous voyez en entrant à gauche sur la hauteur. On y paie un peu cher, mais on y est splendidement servi ; et cent fois plus d'affaires s'y sont arrangées que dans le tailli voisin. Vous avez un brave second. Rapportez-vous-en entièrement à lui des suites de votre dispute, et soyez bien persuadé qu'il ne vous laissera battre qu'à son corps défendant. Par ses soins et par celui de l'autre second, s'il est bon enfant, un repas est préparé dans le *temple de la réconciliation* ; vous y allez, par hasard, sans y penser, pour chercher des fleurets,

## SEPTIÈME LEÇON. 95

des pistolets. Un beau couvert bien blanc frappe vos yeux. Un coup avant de partir, s'écrie un des amis ! On hésite, on ne veut pas accepter, on insiste, on prie, on accepte. A la première rasade en succède une seconde, le vin est généreux, son doux parfum chatouille l'odorat, sa bienfaisante liqueur éteint insensiblement la haine au fond de l'âme ; à la seconde bouteille on ne se menace plus ; à la troisième on se rapproche ; à la quatrième on se touche la main ; à la cinquième on s'embrasse. O séduction infatigable du plus beau patronage du monde ! ô pouvoir irrésistible du Chabli et du Champagne ! talent du véritable second ! bonté indestructible du cœur humain ! Le mortel qui échappe à ce piège innocent n'est pas un brave homme, c'est un cœur de bronze, c'est un animal farouche. Non, non, pour la gloire de la société et la fortune de M. Gillet, un pareil être ne se trouve pas.

Le goût naturel que le jeune vicomte de Turenne avait pour les armes s'était augmenté par l'étude de la vie des grands capitaines. Il était surtout frappé de l'héroïsme

d'Alexandre et lisait avec transport Quinte-Curce. Un officier lui ayant soutenu un jour que l'histoire qui échauffait si fort son imagination n'était qu'un roman, Turenne en fut vivement piqué, fit secrètement appeler en duel son adversaire, sortit de la ville sous prétexte d'aller à la chasse, et arriva au rendez-vous, où il trouva une table dressée. Tandis qu'il rêvait à ce que signifiait cet appareil, la duchesse sa mère parut avec l'officier, et dit à son fils qu'elle venait servir de second à celui contre lequel il voulait se battre pour Quinte-Curce. Les chasseurs se rassemblèrent; on servit le déjeuner et la paix fut faite.

---



---

## HUITIÈME LEÇON.

---

### INTERVENTIONS.

Si par hasard au milieu d'un tumulte populaire vient à paraître un vieillard qu'on respecte, tout le monde s'arrête, l'entoure, le regarde et l'écoute.

VIRGILE.

Nous avons déjà offert à nos lecteurs sept moyens d'éviter honorablement le duel et d'empêcher l'effusion de sang. Ces sept moyens, par une fatalité déplorable, ayant été employés vainement par votre habile second, il lui en reste un très-délicat qu'il ne doit toutefois mettre en œuvre qu'avec infiniment de circonspection et d'adresse, c'est celui des interventions; non pas que je veuille que dans aucun cas il ait recours à celle d'une mère, d'un père, d'un frère, d'une sœur ou de tout autre proche parent, il y a trop de fibres sensibles dans l'âme de ces êtres-là. Mais qu'il

s'adresse à un de vos amis élevé en dignité, à votre chef civil ou militaire, à celui de votre adversaire surtout. Ces patriarches de la paix publique peuvent alors mander chez eux les deux futurs combattans sous un faux prétexte, et par raisonnemens, par menaces, par témoignages d'amitié, les forcer, si ce n'est à s'embrasser, du moins à lui donner leur parole qu'ils n'en viendront pas aux mains. Le faux honneur se trouve ainsi enchaîné par le véritable, et l'homme le plus irascible renonce à la vengeance pour ne point passer pour avoir violé sa promesse.

Gustave-Adolphe qui, au milieu de ses succès, veillait sans relâche au bon ordre, regardait les combats particuliers comme la ruine totale de la discipline. La fureur des duels était, avant lui, une espèce de maladie épidémique. Rien n'était plus commun que de voir, non-seulement les officiers, mais les simples soldats s'égorger pour un rien. Le conquérant, résolu d'a-

bolir dans son armée cette coutume barbare, prononça la peine de mort contre tous ceux qui se battraient en duel.

Quelque tems après que cette loi eût été portée, deux officiers supérieurs, d'une grande considération, qui avaient eu quelque démêlé ensemble, demandèrent au roi la permission de vider leur querelle l'épée à la main. Gustave est d'abord indigné de la proposition; il y consent néanmoins; mais il ajoute qu'il veut être lui-même témoin d'un combat dont il assigne l'heure et le lieu.

Il s'y rend avec un corps d'infanterie qui environne les deux champions; ensuite il appelle le bourreau de l'armée: *mon ami, lui dit-il, dans l'instant qu'il y en aura un de tué, coupe devant moi la tête à l'autre.* A ces mots les deux généraux restèrent quelque tems immobiles; puis ils se jettèrent aux pieds du roi, lui demandèrent pardon, et se jurèrent l'un l'autre une véritable amitié. Depuis ce moment on n'entendit plus parler de duel dans l'armée suédoise.

## NEUVIÈME LEÇON.

### BALLES.

Par St.-Dunstan, dit le petit montagnard, j'armerai le lourd pistolet que me donna mon grand père et je le dirigerai droit à ta cervelle, mais la balle enchantée s'amollira comme de la cire contre ton crâne de fer.

*Ballade écossaise.*

On s'imagine que le tems des balles enchantées est passé sans retour et l'on se trompe. Tout habile second doit savoir les confectionner de manière à ce qu'elles imitent à s'y tromper les balles véritables. Prenez pour cela du liège dont les pores soient peu ouverts, et commencez à l'amincir et à l'arrondir avec un canif bien aiguisé. Quand vous aurez promené bien également le canif sur toute la surface sphérique du liège jusqu'à ce qu'elle ne présente plus de dé-

## NEUVIÈME LEÇON. 101

fectuosité, prenez du crayon de bonne mine de plomb, et frottez-en votre petite boule dans tous les sens; ne vous arrêtez que lorsqu'elle aura pris parfaitement la couleur et le demi-luisant de la balle. Il serait de la plus grande imprudence, vous le pensez bien, de révéler ce mystère à aucun des combattans. Le secret doit rester inviolable et éternel entre l'autre second et vous. Quand tous deux vous aurez épuisé tous les moyens de conciliation et qu'il vous sera démontré que les deux adversaires n'ont d'autre but, d'autre désir que de se baigner inhumainement dans le sang l'un de l'autre, alors l'un de vous prendra d'une main un pistolet, de l'autre les balles, et les élevant de manière à ce que tout le monde les voie et que le soleil levant les frappe même de ses rayons, *si faire se peut*, il les laissera couler dans le canon du pistolet, tandis que l'autre second saisi *subito* d'une toux quinte, dissimulera par le bruit qu'il fera, celui que les balles manqueront de faire en tombant dans le

canon. La poudre, la bourre tout sera entassé sur le champ, afin de ne point laisser aux adversaires le tems de réfléchir et de concevoir des doutes. L'autre pistolet sera chargé de même, l'on mettra les deux ennemis en présence à *quinze pas*, distance ordinaire, on tirera comme on voudra, l'un après l'autre ou les deux ensemble n'importe, et le coup, comme on pense bien, ne frappera personne, mais les deux combattans prétendront avoir été effleuré. On s'embrassera comme de raison; car, à moins d'avoir le diable au corps, la réparation doit être complète après un combat, quelque innocentes qu'en étaient les suites.

J'en reviens au silence des seconds et je ne saurai trop le recommander. Je n'ai pas besoin, je crois, d'en faire sentir les conséquences. Combien une espièglerie de cette nature et qui ne fait tort à personne, n'est-elle pas préférable à ces combats, où les deux champions pourvus de véritables

balles n'ont pour distance que la longueur d'un manteau qu'un second farouche a étendu à leurs pieds, ou celle d'un mouchoir de poche, dont chacun d'eux tient un bout à la bouche; froid assassinat, qui fait frémir l'humanité et qui me paraît le comble de la barbarie et de la scélératesse? Je ne parlerai pas de ces gens qui jouent leur vie aux dés. Je n'écris pas les mémoires du bourreau.

~~~~~  
DIXIÈME ET DERNIÈRE LEÇON.

—————
ÉPÉE.

Il n'y a pas trois cents ans que tout le monde était en habits longs sans épée, et il y en a deux cents que tout le monde la portait, jusqu'aux gens en livrée.

DU TILLET.

Dans les premiers jours de la révolution, les Français portaient l'épée au côté, le chapeau triangulaire sous le bras, les cheveux couverts de poudre, rassemblés par derrière dans un sac de taffetas noir appelé *bourse* et relevés de côté par deux *ailes de pigeons symétriques*, ou six à huit *canons* artistement arrondis. Ils étaient vêtus d'un habit de soie ou de velours, galonné ou brodé, et chaussés de minces souliers couverts de larges boucles; enfin ils laissaient tomber sur l'une et l'autre cuisses, deux longues chaînes de montre qui,

DIXIÈME LEÇON. 105

s'agitant avec bruit, annonçaient de loin leur approche. La révolution bouleversa tout, on porta la redingotte à la place de l'habit de soie et de velours, les cordons succédèrent aux larges boucles de souliers; on se fit un devoir d'abjurer la poudre, les catogans, les ailes de pigeons. Les *trois cornes* si incommodes firent place à des chapeaux ronds qu'on ne tint plus sous le bras, mais, qui, couvrant la partie du corps pour laquelle ils sont faits, garantirent nos cervelles du froid et du soleil. Pour sa commodité et par raison, chacun se désarma: la canne dans toutes les mains succéda à l'épée, la sagesse détrôna le point d'honneur, et tout Français rougit de porter les armes autrement que pour sa patrie.

Aujourd'hui l'épée ne brille plus qu'à la ceinture du militaire, du magistrat, de l'administrateur. Mais beaucoup trop de personnes s'en servent encore qui ne la portent pas. Nous vous avons fourni

neuf moyens d'échapper à sa cruelle atteinte. Si vous n'avez pu la détourner, malgré tous nos efforts, il vous reste un dernier moyen de vous y soustraire. Ecoutez moi bien.

Prenez une épée de modeste dimension, ni trop longue ni trop courte, bien effilée et bien droite, saisissez-la par la poignée, le pouce en dessus; tenez-la fortement, de manière pourtant que votre main ait son mouvement libre et puisse sans bouger de place diriger la pointe à droite et à gauche, en haut, en bas, suivant le côté vers lequel se portent les attaques de votre champion, mais sans vous laisser tromper cependant par aucune des feintes qu'il vous fera. Effacez bien votre corps, c'est-à-dire, présentez-le bien de côté hors la tête, le flanc droit en avant, la main gauche en l'air derrière l'oreille gauche, les deux pieds formant une équerre à une distance telle que vous ayez toute liberté de mouvement, que vous

puissiez vous balancer sur vos genoux et même rompre une ou plusieurs semelles, si votre adversaire vous y force. Dans cette position, que votre main droite placée à une distance convenable dirige votre épée avec promptitude, adresse, dextérité, sangfroid. Vous n'avez pas besoin de leçons d'armes pour vous mettre à l'abri du plus fameux tireur, si vous vous sentez du courage et si vous avez soin de toujours vous couvrir de la tête aux pieds. Dans votre main, qui n'est plus novice, votre épée ne reste pas inactive, elle semble se multiplier, un mur d'airain s'élève entre vous et votre adversaire; ne craignez rien il ne vous blessera pas, et fatigué de votre constance, peut-être viendra-t-il s'enfermer, à votre grand étonnement. J'ai vu ainsi plus d'un conscrit courageux donner la mort à plus d'un vieux routier qui n'avait pour lui que sa jactance et l'art de l'es-crime.

Cependant, chers lecteurs, avant de

vous quitter, que je vous le répète encore une fois : ne vous décidez à recourir à ce dixième moyen que lorsque vous aurez épuisé tous les autres. Croyez-en ma vieille expérience ! C'est beaucoup plus sûr.

Enfin, ma tâche est finie. Personne dorénavant ne viendra me dire que, depuis que j'ai déposé mon fournement, je n'ai rien fait pour ma patrie ; et je pourrai m'écrier avec ce brave M. Ovide, *troupiér fini*, dont me parle souvent mon ami le magister : *J'ai élevé un monument.*

Exegi monumentum.

FIN.

OUVRAGES QUI SE TROUVENT A LA MÊME
LIBRAIRIE.

Véritable Médecine sans Médecin, ou Sciences médicales, mises à la portée de toutes les classes de la société, d'après les plus savans et les plus célèbres Médecins ; par *Morel de Rubempré*, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris et membre de plusieurs sociétés savantes. Un fort volume in-12, orné du portrait de l'auteur et de celui des plus célèbres médecins ; prix 7 f.

Cet ouvrage, indispensable à tous les ménages, obtient le plus grand succès et mérite de n'être pas confondu avec les ouvrages portant à-peu-près le même titre, et dans lesquels on ne rencontre qu'erreur et charlatanisme.

Histoire naturelle, enseignée en quarante leçons ; par *A. Boissudval* et *H. Lecoq*, professeurs d'histoire naturelle. Un fort volume in-12 ; prix. 7 f. 50 c.

Cet ouvrage est indispensable à toutes les personnes qui étudient cette science et à toutes celles qui désirent en acquérir la connaissance en très-peu de tems.

Des mêmes auteurs : *La Taxidermie*, ou l'Art d'empailler les oiseaux, les quadrupèdes, les reptiles et les poissons, de recueillir et préparer les coquillages, enseignée en dix leçons.

Un v. in-12, avec plusieurs planches, 3 f. 50 c.

Le succès qu'obtient cet ouvrage nous dispense d'en donner de longs détails. Les personnes qui s'occupent de cette science, ainsi que les amateurs d'histoire naturelle savent l'apprécier.

Tachéographie, enseignée en cinq leçons, ou nouvelle Méthode pour écrire aussi vite que la parole, en n'employant que les lettres de

L'alphabet ordinaire, seconde édition, brochure in-8°; prix. 1 f. 50 c.

Cette méthode est la plus facile qui ait paru jusqu'à ce jour; elle sera très-utile aux avoués, avocats, hommes de lettres, étudiants de toutes les classes, et généralement à tous ceux qui suivent des cours.

L'Algèbre, enseignée en seize leçons, par **Trastours**, élève de l'École normale. Un vol. in-12; prix. 2 f. 50 c.

Avec cet ouvrage on peut apprendre l'Algèbre sans maître.

Histoire abrégée de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours, d'après Dulaure et autres; par **Léonard et Eugène de Monclave**. Deux fort volumes in-18, bien imprimés. 7 f.

Vie, Exploits, Triomphes oratoires et derniers momens du général Foy, député de l'Aisne, suivis du Tableau de la journée du 30 novembre et des funérailles du Général, avec les discours prononcés sur sa tombe. Un fort vol. in-18, orné de son portrait. 3 f. 50 c.

Le Nouveau Conducteur, ou Guide de l'étranger aux environs de Paris, contenant la description et l'indication de tout ce qu'il y a de curieux et d'utile à voir, l'indication des jours de fêtes patronales de chaque endroit, suivi de la liste complète de toutes les voitures qui y conduisent, les prix des diverses places, les jours et heures de départ de chacune d'elles, etc. Un fort vol. in-18, orné de six vues des environs, et d'une carte; prix. 4 f.

Le Véritable Conducteur parisien, ou le plus complet, le plus nouveau et le meilleur Guide des étrangers à Paris, indiquant le moyen de connaître, en douze jours, tout ce que cette capitale renferme de curieux et d'utile à voir

de la loi d'amour et de justice, et une Chanson ayant pour titre *l'Accouchement de monsieur de Peyronnet*; prix. 1 f. 25 c.

Nouvelles Chansons. Un vol. in-18, orné du portrait d'*Emile Debraux*, et de celui de *Napoléon* sur le rocher de Saint-Hélène, tome deuxième de ce format, 1828; prix. 4 f.

L'Enfant de la Goguette. Un vol. in-18, avec gravures; prix. 2 f.

Tous ces Chansonniers réunis forment le Recueil complet de toutes les chansons d'*Emile Debraux*. Le succès continuel qu'ont obtenus ces chansons, par leur popularité, nous dispense d'en parler.

Odryana, ou la Boîte au gros Sel, Recueil complet de calambourgs, bons mots, saillies, rébus, coq-à-l'âne, etc., de *M. Odry*, artiste du théâtre des Variétés. Un vol. in-18, avec une gravure représentant *Odry*, dans la pièce des Deux Jokos; prix. 2 f.

Grande Biographie dramatique, ou Silhouette des acteurs, actrices, danseurs et danseuses de Paris et des départemens, suivie de leurs adresses et ornée du portrait de *Philippe*. Un vol. in-18; prix. 2 f. 50 c.

Cet ouvrage contient des aventures très-curieuses arrivées à plusieurs actrices et est recherché par les personnes qui désirent connaître la vérité sur chacune d'elles.

Promenade philosophique et sentimentale au cimetière du Père-Lachaise; par *Chenechob*.

Un volume in-18, avec gravure; prix. 2 f.

Manuel complet de la Toilette, ou l'Art de s'habiller avec élégance, et Méthode contenant l'Art de mettre sa Cravate, démontré en 30 leçons, avec une planche représentant les diverses manières de faire les nœuds de la cravate;

dans ses douze arrondissemens, décrits séparément. Un fort volume in-18, orné de 22 vues des plus beaux manumens et d'un nouveau plan de cette capitale, contenant tous les changemens et accroissemens jusqu'à ce jour; par *Richard*. Prix. 4 f.

Nous recommandons cet ouvrage à tous les étrangers qui désirent avoir une description aussi juste que détaillée de Paris, notamment à ceux dont les affaires ne leur permettent pas de sacrifier un long tems à connaître toutes ses curiosités.

Le Petit Constitutionnel, chansonnier; par *Charles Lepage*. Un vol. in-18, orné d'une jolie gravure; prix. 2 f. 50 c.

Ce Recueil contient de très-jolies chansons de sociétés, aussi gaies que spirituelles.

Le Chansonnier des Théâtres, ou Choix des plus jolis couplets chantés au théâtre du Gymnase, du Vaudeville, des Variétés, de la porte Saint-Martin et autres, tirés des meilleures pièces de MM. Béranger, Desaugier, Scribe, Merle, Brazier, Carmouche et autres; première et deuxième année, 1825 et 1826. Un fort volume in-18, et orné chacun d'une gravure, prix de chaque, se vendant séparément. 3 f. 50 c.

Chansons nationales nouvelles et autres; par *Emile Debraux*. Un fort volume in-18, orné d'une gravure représentant le Grenadier du mont St.-Jean; prix. 4 f.

Du même auteur: *Nouvelles Chansons nationales et autres*, ayant paru par livraison, à raison de 25 cent. la livraison; format in-32. Cinq livraisons réunies en un volume; prix. 1 f. 25 c.

Il paraîtra encore cinq livraisons pour former un autre volume du même prix.

Chansons nouvelles et inédites. Un v. in-32, dans lequel se trouvent le pot-pourri sur la mort

par M. et M^{me}. *Stép*, orné de leurs portraits.

Un volume in-18; prix. 2 f.

Manuel de l'Amateur d'huitres; contenant l'art de les pêcher, de les parquer, de les faire verdier, de les préserver des maladies qui peuvent les attaquer, de les conserver fraîches pendant long-tems, de reconnaître celles qui sont dans cet état et de les ouvrir avec facilité; avec des détails sur les qualités alimentaires et propriétés médicales de ce mollusque, suivi de l'adresse des écailleurs dans les divers quartiers de Paris; par M. *Leclerc*, docteur-médecin, naturaliste. Un volume in-18, avec une gravure; prix. 1 f. 50 c.

Du même auteur: *Manuel de l'Amateur de café*, ou l'Art de cultiver le caféyer, de le multiplier, d'en récolter le fruit et d'en préparer agréablement et économiquement la boisson, par tous les procédés, tant anciens que nouveaux. Un vol. in-18, orné d'une gravure; prix. 1 f. 50 c.

L'Art de n'être jamais tué ni blessé en duel, sans avoir pris aucune leçon d'armes et lorsque l'on aura affaire au premier tireur de l'univers, enseigné en dix leçons; par un Grognard. Un vol. in-18, avec gravure; prix. 2 f. 50 c.

L'Art de rendre les Femmes fidèles et de ne pas être trompé par elles, enseigné en 5 leçons, à l'usage des maris et des amans; par *Lami*. Un volume in-18; orné d'une gravure; pr. 2 f.

L'Art de se faire aimer de son mari; par M^{me}. la vicomtesse de G****. Un vol. in-18, orné d'une gravure; prix. 1 f. 50 c.

L'Art de se faire aimer de sa femme; par le comte *Adrien de B****. Un v. in-18; 1 f. 25 c.

L'Art de réussir en amour, enseigné en vingt-cinq leçons, ou nouveaux Secrets de triompher

- des femmes et de les fixer. Un volume in-18, avec deux gravures ; prix 2 f.
- Manuel du jeune homme et de la jeune demoiselle à marier*, ou le Conjugalisme, leur indiquant ce qu'ils doivent savoir avant le mariage, la manière de prendre secrètement les renseignements sur les familles dans lesquelles ils veulent entrer, suivi d'une dissertation sur les diverses manières de célébrer les mariages dans tous les pays du monde ; par *Lami*. Un volume in-18, avec gravure ; prix 2 f. 50 c.
- Grammaire allemande*, pour les allemands ; par *Meidinger*. Un volume in-8°, prix 5 f.
- Idem*, à l'usage des français ; prix 5 f.
- Fables de Lessing*, en allemand ; prix 1 f. 50 c.
- Le Tableau de l'Amour conjugal*. 4 v. in-18 ; 5 f.
- Biographie des Nymphes du Palais-Royal*. Un volume in-18, avec leurs adresses, orné d'une gravure ; prix 3 f.
- Le Palais-Royal*, ou les Filles en bonne fortune, coup-d'œil sur le Palais-Royal en général, les filles publiques, les mères abbesses, les marchandes de modes, les maisons de jeux, etc. 4^e édition. Un v. in-18, avec grav. ; 1 f. 50 c.
- Le grand et nouveau Catéchisme poissard*, ou Vadé ressuscité. Un v. in-12, avec grav. 2 f. 50 c.
- L'Ane, le Curé et les Notables de Vanvres* ; par *Rigolet de Juigny*. Un volume in-18, avec gravure ; prix 2 f. 50 c.

OUVRAGES IN-32.

- Dénonciation des crimes et attentats des Jésuites, dans tous les pays du monde* ; par *Listhme*. Un volume ; prix 1 f.
- Oeuvres de Grecourt*. Un volume ; pr. 75 cent.
- Nouvelle Traite des Blancs* 50 cent.
- Le Régulateur des Montres et Horloges* ; par *Teyssède*. Un volume ; prix 50 cent